

PRINCIPALES MESURES SANITAIRES DANS L'AISNE ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Pour les personnes de 11 ans et plus :

- Dans et aux abords des **commerces et services publics**
- **Sur les parkings** des commerces ou zones commerciales
- Dans et aux abords des **transports en commun** (gares, gares routières, arrêts de bus)
- Dans et aux abords des **établissements scolaires et d'enseignement supérieur**
- Lors des **événements funéraires**
- Dans les **lieux clos**, de type établissements recevant du public
- Sur les **lieux de travail** hors bureau individuel
- Sur les **marchés** couverts ou de plein air

Dans tous les espaces publics des communes de plus de 10 000 habitants (Château-Thierry, Chauny, Laon, Saint-Quentin, Soissons, Tergnier, Villers-Cotterêts) à partir du 19 octobre.



6 PERSONNES MAXIMUM

Interdiction des rassemblements, réunions ou activités de plus de 6 personnes sur la voie publique ou dans des lieux ouverts au public. Sauf exceptions.



REGISTRES COMMUNAUX DES PERSONNES VULNÉRABLES

Les personnes âgées et personnes handicapées peuvent s'inscrire sur les registres des personnes vulnérables en mairie.



ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

ÉVÉNEMENTS FESTIFS OU FAMILIAUX



Interdits dans tous les établissements recevant du public de type, salles des fêtes, salles de spectacles, chapiteaux, etc.

RÈGLE DES 4M²



Une jauge sur la base de 4m² par personne dans les établissements recevant du public avec des espaces debout et circulants (musées, centres commerciaux, etc).

SIÈGE VACANT



Mise en place d'un siège vacant entre deux personnes ou groupes de moins de 6 personnes dans les espaces clos de type établissements sportifs ou culturels et en plein air de type stades, hippodromes, etc.



RESTAURANTS ET DÉBITS DE BOISSONS

- 6 personnes maximum par table,
- distance d'un mètre entre les chaises de tables différentes



BOISSONS

ALCOOL À EMPORTER



La vente d'alcool à emporter est interdite à de 22h à 7h.

INTERDICTION DES BUVETTES



Les buvettes vendant de l'alcool ou non sont interdites.

RESPECT DES GESTES BARRIÈRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Porter un masque



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Aérer régulièrement les espaces fermés

